

**COMITE DE SUIVI  
« Stationnement »  
du 12 janvier 2017**



janvier 2017

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 tous les ASP basculeront à la Ville de Paris avec :**

- Leur statut actuel
- Maintien de la catégorie active, l'APJA21
- Les cycles de travail ne subiront aucune modification



**De plus la Ville de Paris offre d'autres possibilités pour les agents qui le souhaitent d'intégrer :**

- le corps des ISVP (Inspecteur de la Ville de Paris)
- le corps des AAS (Agent d'Accueil et de Surveillance)

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le stationnement payant sera concédé à des prestataires privés.

**La ville prévoit des missions prioritaires pour les ASP :**

Circulation, Stationnement gênant, Paris Respire, Zones Piétonnes, Contrôle des Zones de Circulation Restreinte...

Pour une fois la Municipalité a transmis les documents en amont serait-ce le signe **d'une volonté de transparence ?**

**Questions posées par la CFDT:**

- La Ville a-t-elle l'intention de démanteler le corps des ASP ou du moins le redimensionner drastiquement ?
- Prévoit-elle de confiner les ASP dans des missions restreintes, exemple le stationnement gênant ou au contraire s'appuyer sur un panel de missions ?

La **CFDT** a demandé qu'un chiffrage plus précis des effectifs soit fait :

- En vigies, au STPE, l'UZP, UCE, Tribunal de Police, Commissariats.
- ASP exemptés de voie publique temporaire, définitifs, en voie de reclassement
- Quid des chargés de mission et des contrôleurs

La **CFDT** attire l'attention de la ville sur la prise en compte des contraintes : géographie, transport, vie familiale des agents.

Pour mémoire c'est l'intégralité des services liés aux enlèvements qui intégreront la Ville de Paris :  
- STPE, Fourrières, Préfourrières, Préposés.